

Mesdames et Messieurs
les délégués des collèges 4a et 4b

Chers collègues,

Vous avez été désignés par vos établissements pour élire, le 11 mars prochain, les membres du Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris-Cité.

Tâche délicate, vous devrez choisir les représentants des enseignants et chercheurs au sein d'un Conseil où ces 16 élus (un quart seulement du CA) sont supposés représenter les 10300 enseignants et chercheurs des établissements d'USPC, dans toute la diversité de leurs disciplines, de leurs statuts et de leurs opinions. Et cette élection se déroule selon un processus complexe et peu transparent : double délégation, désignation des délégués selon des règles variables dans chaque établissement, personnels des organismes de recherche membres d'USPC privés de vote, attribution du nombre de délégués par établissement contestable, inégalité de traitement des enseignants-chercheurs de rang A et de rang B, etc.

Le futur CA sera pléthorique et doté de pouvoirs étendus tandis que les membres élus y seront à peine majoritaires. Tous les ingrédients sont réunis pour obtenir une structure déconnectée de toute réalité, au plus loin des composantes et des unités de recherche. Toute l'histoire passée de Sorbonne Paris Cité nous alerte sur les dangers de décisions opaques et autoritaires¹ — qu'on songe par exemple aux statuts votés contre l'avis d'une grande partie des communautés universitaires. Demain, ce seront des décisions encore plus lourdes de conséquences qui seront prises par le CA : répartition des moyens attribués au titre du contrat pluriannuel et de l'IDEX, réorganisation des composantes, rationalisation de l'offre de formation, centralisation des Écoles doctorales, etc. Nous allons bel et bien vers la gigantesque université fusionnée qu'annonçait le dossier IDEX et que dessinent les statuts de l'*Université Sorbonne Paris Cité*.

Que faire, chers collègues, pour garder à nos établissements une taille humaine et à nos réseaux de recherche souplesse et efficacité ? Le 11 mars, comment choisir entre la liste officielle qui se propose de "Construire ensemble Sorbonne Paris Cité" et la liste du SGEN qui se propose de "[faire] de l'Université Sorbonne Paris Cité une vraie communauté universitaire" ? Sur ces deux listes interchangeables, on retrouve de fait les noms de tous

¹ Première illustration, le président de l'USPC nomme maintenant les directeurs d'Écoles Doctorales (voir le [relevé de décisions du CA du 10 décembre 2014](#) et la [note afférente](#)). Second exemple, un découpage en quatre divisions (pôles disciplinaires) a été proposé par M. Dardel et adopté sans débat par le CA (voir la [note présentée au CA du 10 décembre 2014](#)). Les Conseils Académiques ont de facto été écartés de ce plan baptisé Panzer II par son auteur.

ceux qui ont contribué à construire dans les dernières années la COMUE, que nous subissons plus que nous ne la fondons.

Après mûre réflexion, nous avons décidé de vous proposer une véritable alternative : celle qu'incarnent nos listes, baptisées "*Nous sommes l'université*"². Il ne nous a pas échappé qu'il y a quelque paradoxe à vouloir siéger dans le CA d'une institution dont nous contestons le fonctionnement, et même l'existence. Mais que faire d'autre ? Une abstention qui laisserait les partisans de l'intégration forcée dans un entre-soi propice à toutes les manoeuvres ? Un boycott sans effet ? Nous avons choisi d'être présents au sein du CA pour y porter une parole différente.

Il va de soi que nous ne vous promettons pas, comme le SGEN, de gommer les défauts d'USPC pour la rendre présentable : les institutions sont agencées de telle façon qu'il est impossible de les réformer de l'intérieur. Tout a été soigneusement verrouillé, et notre seul engagement est celui d'un travail d'information sur tout ce qui se prépare dans USPC. Nous ferons aussi entendre au sein du CA d'USPC la méfiance de tous ceux qui refusent qu'une strate bureaucratique soit superposée à nos établissements, et qui veulent penser autrement les coopérations académiques à l'échelle de l'Île-de-France.

Dans cet esprit, nous nous adressons aussi à ceux d'entre vous qui ne partagent pas nos analyses et qui ne voient peut-être (pour le moment ?) que les aspects positifs d'USPC, abondamment vantés par nos directions d'établissement. Beaucoup d'entre vous nous trouveront exagérément alarmistes, ou trop systématiquement négatifs. Sans vouloir vous convaincre à toute force du bien fondé de nos positions, nous voudrions seulement vous soumettre les deux réflexions suivantes :

- Êtes-vous absolument certains qu'USPC n'empiétera jamais sur les compétences de votre établissement, que vous ne serez pas un jour dépossédés de vos ressources, de vos marges de manoeuvre, de votre indépendance ? Êtes-vous sûrs que vous n'aurez pas un jour besoin de compter sur des élus offensifs, bien informés et disposés à préserver votre indépendance ?
- Les statuts d'USPC ont souvent été votés par les CA – pour certains par une minorité de leurs membres élus – contre l'avis des autres instances des établissements, sans consultation des personnels et des étudiants. On sait que les opinions sont très diverses dans les établissements à cet égard : n'est-il pas légitime que le CA d'USPC reflète, même marginalement, cette diversité d'opinions ?

² Cette affirmation, hommage à nos collègues anglais qui répondirent par ces mots à un ministre qui les qualifiait d'"employés de l'université", rappelle qu'il est paradoxal que dans un CA censé représenter la communauté universitaire les élus des enseignants et chercheurs ne soient que 26 %, que les élus du personnel ne comptent que pour 39 % des voix, et que même avec les élus étudiants ils ne soient que 51 %.

Pour ces raisons, parce que vous ne savez pas de quoi demain sera fait, parce que vous tenez à une représentation démocratique de la diversité des opinions, nous vous invitons à apporter vos suffrages aux listes "Nous sommes l'université".

Vous trouverez ci-joint notre profession de foi et la liste de nos candidats.

Veillez, chers collègues, croire à notre dévouement et à notre détermination, au service du service public d'enseignement et de recherche.

Les candidats de la liste "Nous sommes l'Université"

Liste “Nous sommes l’Université”

“Le service public de l’enseignement supérieur contribue à la réussite de toutes les étudiantes et de tous les étudiants, au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, à la diffusion des connaissances dans leur diversité et à l’élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles, à la construction d’une société inclusive”
(Code de l’éducation, article L123-2, extrait)

En quoi retrouve-t-on ces missions dans la politique que Sorbonne Paris Cité (SPC) met en œuvre, d’abord comme Pôle de Recherche et d’Enseignement Supérieur, puis comme Communauté d’Universités et Établissements (ComUÉ) ?

Une vision étriquée de l’enseignement supérieur et de la recherche.

L’I dex tire sa légitimité de la notion “d’excellence” définie selon des indicateurs biaisés et incomplets¹. Pour atteindre cette “excellence”, l’I dex² :

- prévoit de dédier 80% de ses fonds à moins de 40% de notre communauté, plutôt que chercher à favoriser la qualité de l’ensemble des recherches menées ;
- sépare développement et transmission des savoirs : l’université “de recherche” est organisée en quatre divisions (depuis renommées pôles) auxquelles seuls les masters sont rattachés, tandis que les filières “technologiques” se trouvent cloisonnées au sein de Collegia ;
- privilégie les collaborations intra-SPC, comme si la proximité géographique ou institutionnelle avait une quelconque pertinence scientifique (appels à projets I dex) ;
- se pilote au travers d’indicateurs notamment financiers, comme si l’efficacité du service public se mesurait en termes de profits générés.

Moins de libertés académiques, mais du travail en plus... SPC c’est³ :

- une superstructure supplémentaire qu’il faut gérer ;
- une multiplication des appels à projets au prix d’un gaspillage de temps et d’une programmation partielle ;
- un Conseil d’Administration d’un ensemble de plus de douze mille personnes et cent mille étudiants qui pense avoir le temps (et la légitimité) de débattre, entre autres, de l’offre de formation des établissements ;
- un pilotage “par le haut” : le bureau de SPC insuffle le tout, son Conseil Académique ne sert qu’à émettre un avis sur ses propositions, enfin les établissements n’ont plus leur mot à dire sur la ComUÉ, ses statuts, son périmètre, son projet.

L’établissement de regroupement prend son autonomie au détriment de celle des membres qui le composent. Au détriment *de l’autonomie de leurs personnels et le plus souvent à l’encontre de leur avis*. Notamment pour le plan quinquennal, des transformations apportées à l’offre de formation des établissements ont été discutées “de” SPC “vers” les responsables de formation, plutôt qu’entre responsables.

Nous sommes l’Université. “Université” n’est évidemment pas à prendre au sens administratif, et inclut de fait tous les établissements d’enseignement supérieur et de recherche. L’*Université*, telle que nous la concevons, est faite d’*exigence*, de *liberté* et d’*émancipation*. Elle est faite d’un ensemble d’établissements à taille humaine, mis en réseau selon les besoins réels, moléculaires et non molaires, sans frontières artificielles derrière lesquelles on voudrait nous enfermer.

1. (1) “Citation Statistics”, Robert Adler, John Ewing et Peter Taylor, *Statistical Science* 24 (1) :1–14, 2009. (2) “Les dérives de l’évaluation de la recherche – Du bon usage de la bibliométrie”, Yves Gingras, *Raisons d’agir*, 2014.

2. Dans le dossier I dex (version complète avec données financières) : [p. 53] “This new university will at first be a research university” [p. 33–34] “Le périmètre initial constituant le noyau d’excellence scientifique de la future Université sera très resserré. [...] Ce noyau d’excellence initial inclut 37% des forces scientifiques des huit institutions fondatrices” [p. 70] “20% of SPC I dex project funds will be allocated to finance calls for projects open to all the components of Sorbonne Paris Cité’s founding institutions” [p. 103] “The SPC I dex project founding institutions agree to redeploy at least 20% of posts opened up outside the SPC I dex project perimeter to the perimeter of excellence” [p. 33–34] Description synthétique de l’organisation visée autour de quatre pôles. [p. 13] Tableau indiquant que la formation continue est censée générer 20 M€ en 4 ans.

3. Voir les statuts de la ComUÉ, notamment les articles 7.5 (Attributions du Conseil d’Administration), 8.2 (Attributions du président), 9.5 (Attributions du Conseil Académique), 10.2 et 10.4 (Conseil des Membres), 11 et 12 (Bureau), 18 (Révision des statuts). SPC a par exemple refusé que lorsque l’avis du Conseil des Membres est requis, les avis émis résultent de la consultation des conseils des établissements.

Liste “Nous sommes l’Université”

Pourquoi souhaitons-nous siéger au CA de la ComUÉ ? Pour une raison simple, paradoxale en apparence. Les responsables de SPC ont déployé une énergie considérable pour que les ComUÉ soient dotées d’une structure décisionnaire aussi peu démocratique que possible. Le résultat, un scrutin indirect à deux étages, opaque et complexe⁴. Si nous sommes élus, nous n’aurons de cesse de *rappeler et de défendre les libertés académiques constamment mises à mal* : liberté d’expression, liberté de recherche et liberté d’enseignement.

La ComUÉ, contrainte par les promesses faites dans la note Δ du contrat de l’Idex⁵, sera dès cette année l’outil privilégié d’une restructuration sans précédent et dont l’utilité reste à démontrer. Que l’on songe un instant aux promesses de supprimer ou fusionner les formations en grand nombre. Que l’on songe encore à l’organisation en quatre grands pôles disciplinaires. Que l’on pense enfin à la dévolution de l’ensemble des budgets à la ComUÉ⁶. Dans l’état actuel des choses, le projet programmé dans l’Idex avance au rythme prévu, sans dévier d’un “jalón”⁷. Le document baptisé “Panzer II”⁸ par ses promoteurs et avalisé sans discussion au CA de la ComUÉ, organise ainsi la future université fusionnée en pôles/divisions/instituts, départements et composantes. Le transfert de l’étage doctoral a ainsi déjà eu lieu. La ComUÉ s’est en particulier dotée du droit de nommer les directeurs d’Ecoles Doctorales⁹. La prochaine étape prévue par la note Δ du contrat de l’Idex est le transfert d’équipes et de formations “d’excellence” à la ComUÉ. Ainsi se structure progressivement l’université “de recherche” programmée par l’Idex et actée dans les statuts, entourée de son nimbe de formations paupérisées qui auront à gérer la masse des étudiants.

La phase de “restructuration” que nous traversons est avant tout une *dépossession*. Dépossession de nos métiers, que l’on soit enseignant, chercheur, ou Biatss. Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser la ComUÉ poursuivre ces régressions en notre nom. À la mesure des moyens qui nous seront concédés, nous contribuerons à défendre une Université qui puisse remplir son rôle : conserver, transmettre, critiquer et créer les savoirs.

Les candidats “Nous sommes l’Université”

4b	Titulaire	Suppléant(e)
1	Sophie Toulouse (Paris 13)	Hélène Chardin (Paris Descartes)
2	Pascal David (Paris Diderot)	Fabrice Buschini (Sorbonne Nouvelle)
3	Céline Ruet (Paris 13)	Marie-José Voisin (Paris Diderot)
4	Jean-Michel Daube (Inalco)	Frédéric Érard (Sorbonne Nouvelle)
5	Barbara Laborde (Sorbonne Nouvelle)	Hélène de Penanros (Inalco)
6	François Prevot (IPGP)	Gael Mahé (Paris Descartes)
7	Véronique Abbruzzetti (Sorbonne Nouvelle)	Malika Litim (Paris 13)
8	Rémi Bordes (Inalco)	Emmanuel de Lescure (Paris Descartes)
4a	Titulaire	Suppléant(e)
1	Bruno Andreotti (Paris Diderot)	Michel Bernard (Sorbonne Nouvelle)
2	Isabelle Bour (Sorbonne Nouvelle)	Julie Delon (Paris Descartes)
3	Emmanuel Lozerand (Inalco)	Guy Dirras (Paris 13)
4	Chantal Zabus (Paris 13)	Anne Bayard-Sakaï (Inalco)
5	François Maurel (Paris Diderot)	Christian del Vento (Paris 3)
6	Karine Doré-Mazars (Paris Descartes)	Marie-Dominique Popelard (Sorbonne Nouvelle)
7	François Métiver (IPGP)	Thierry Charnois (Paris 13)
8	Edith Hantz (Paris 13)	Myriam Boussahba-Bravard (Paris Diderot)

4. Les listes électorales ne sont par exemple pas disponibles avant le dépôt des candidatures. Plusieurs niveaux de contraintes administratives pour la constitution des listes ont été apposées.

5. <http://www.sorbonne-paris-cite.fr/index.php/fr/idx/un-projet-des-ambitions/les-documents-idx>

6. À l’occasion du passage du modèle SYMPA au modèle MODAL. Cette dévolution est annoncée dans une réponse ministérielle à la Cour des Comptes :

<https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-allocation-des-moyens-de-l-Etat-aux-universites>

7. Sur le contrat de site de la ComUÉ (p. 41) : cahier des charges des pôles défini de fin 2014 à mi 2015, mise en place opérationnelle des pôles prévue à la rentrée 2015. Voir enfin le document “Trajectoires, jalons, indicateurs cibles” qui fournit très clairement les objectifs chiffrés du projet Idex.

8. On se référera aux informations de ce document :

<https://histoiresduniversites.files.wordpress.com/2014/11/organisationpole.pdf>

et l’on appréciera la référence à Pôle Emploi.

9. <https://histoiresduniversites.files.wordpress.com/2014/12/doc-15-doctorat-uspc-1.pdf>